

LE RÈGLEMENT DU RECOURS COLLECTIF DES ÉTUDIANTS EXTERNES AYANT SURVÉCU AU PENSIONNAT INDIEN ET LEURS DESCENDANTS

AVIS DE PROPOSITION DE RÈGLEMENT PARTIEL ET D'AUDIENCE D'APPROBATION DU RÈGLEMENT

Avez-vous fréquenté un pensionnat indien en tant qu'élève pendant la journée mais sans y passer la nuit?

OU

Votre parent a-t-il fréquenté un pensionnat indien en tant qu'élève pendant la journée, mais sans y passer la nuit?

**Si oui, cet avis vous concerne. Il a été autorisé par la Cour fédérale.
Veuillez le lire attentivement car il concerne vos droits judiciaires.**

- **Quel est l'objet de cette action en justice?**
 - Un recours collectif sous le nom de *Gottfriedson contre le Canada*, portant le numéro de dossier T-1542-12 de la Cour fédérale, est en cours pour le compte de trois groupes :
 - Les survivants qui ont fréquenté les pensionnats indiens en tant qu'élèves pendant la journée seulement (c'est-à-dire qu'ils n'y ont pas passé la nuit) et ce, quelle que soit la période entre 1920 et 1997.
 - les enfants des survivants (descendants) et
 - certaines bandes qui ont choisi de se joindre au recours collectif.
 - Ce recours collectif est intenté parce que les plaignants estiment que l'objectif, le fonctionnement et la gestion des pensionnats indiens ont fait disparaître la langue et la culture des membres du recours collectif, ont violé leurs droits culturels et linguistiques et leur ont causé des préjudices psychologiques. L'objectif de ce recours collectif est d'obtenir une indemnisation pour les survivants qui estiment avoir subi des préjudices du fait de leur fréquentation des pensionnats indiens en tant qu'externes. Il vise également à obtenir une indemnisation pour les descendants et les bandes qui estiment avoir subi des préjudices suite à la fréquentation des pensionnats indiens par les survivants.
 - Ce recours collectif ne concerne pas les abus sexuels ou les sévices physiques graves subis par les élèves dans les pensionnats indiens (ces réclamations sont couvertes par la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens) et ne concerne pas les réclamations des élèves qui ont fréquenté les externats indiens (ces réclamations sont couvertes par la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux de *McLean*).
 - Ce recours collectif ne concerne pas non plus les survivants ou les descendants qui ont choisi de se retirer (être exclus) du recours collectif avant la date limite du 30 novembre 2015. Il n'est plus possible de s'exclure du recours collectif.
- **Quel est le règlement proposé?**
 - **Il y a actuellement une proposition de règlement dans le cadre de ce recours collectif intenté par les survivants et les descendants, pour les demandes d'indemnisation.**
 - Ce règlement prévoit deux types d'indemnisation

- Une indemnisation directe à chaque membre du groupe des survivants sous la forme d'une indemnité de 10 000 \$ pour les élèves externes. En ce qui concerne les élèves externes, il n'y aura aucune réduction des indemnités ni de plafond quant au nombre de personnes qui recevront ces indemnités. Tous les demandeurs approuvés recevront 10 000 \$ du Canada.
 - Le Canada versera également 50 millions de dollars au fonds de revitalisation des élèves externes, destinés à la guérison, au bien-être, à l'éducation, à la langue, à la culture, au patrimoine et à la commémoration, pour les membres du groupe des survivants et des descendants.
- Tous les membres du groupe des survivants qui ont fréquenté un pensionnat indien répertorié pendant la journée seulement, que ce soit pendant une partie ou la totalité d'une année scolaire, sont concernés par la proposition de règlement. Un pensionnat indien répertorié désigne un pensionnat où il y avait, ou aurait pu y avoir, des élèves externes.
- Vous pouvez consulter la liste complète des pensionnats indiens concernés par ce recours collectif à la fin du présent avis et à l'annexe E de la convention de règlement. La liste complète est divisée en deux : Une première liste avec les pensionnats indiens pour lesquels la présence d'élèves externes est confirmée; et une deuxième liste avec les pensionnats indiens susceptibles d'avoir eu des élèves externes. Les écoles figurant sur la liste 1 et la liste 2 sont toutes concernées par le règlement.
- La demande d'indemnisation des membres du groupe des survivants sera approuvée si elle est présentée avant la date limite (21 mois après le début de l'acceptation des demandes) et si, pendant au moins une des années scolaires où ils ont été élèves externes, ils n'ont pas déjà reçu un paiement d'expérience commune en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ou une indemnisation en vertu de la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux de *McLean* pour cette année scolaire.
- Tous les membres du groupe des survivants qui étaient en vie au 30 mai 2005, mais qui sont décédés depuis, sont concernés par le règlement proposé. Les héritiers de ces membres décédés du groupe des survivants pourraient être en droit de demander une indemnisation. Vous trouverez la procédure de demande d'indemnisation des héritiers à l'annexe D de la Convention de règlement.
- Les demandeurs dont les demandes d'indemnisation ont été rejetées parce que l'administrateur de ces demandes n'est pas convaincu qu'ils aient été des élèves externes dans un pensionnat indien répertorié sont en droit de demander un réexamen. Les demandeurs qui demandent le réexamen peuvent choisir d'être représentés par les avocats des membres du groupe gratuitement, ou d'engager et de payer d'autres avocats de leur choix.
- En échange des avantages mentionnés ci-dessus, les demandes d'indemnisation des groupes de survivants et de descendants seront rejetées dans le cadre du recours collectif et le Canada sera dégagé de sa responsabilité par tous les membres des groupes de survivants et de descendants. Aucun membre du groupe des survivants ne pourra poursuivre le Canada pour tout préjudice ou dommage causé par sa fréquentation en tant qu'élève externe d'un pensionnat indien. Aucun membre du groupe des descendants ne pourra poursuivre le Canada pour tout préjudice ou dommage causé par sa fréquentation en tant qu'élève externe d'un pensionnat indien.

- Le Canada paiera directement les honoraires et les frais des avocats des membres du groupe. Les honoraires et frais sont distincts des indemnités versées dans le cadre du règlement et ne réduiront ni ne modifieront en aucune façon le montant des indemnités.
- **Tant que la Cour fédérale n'a pas approuvé la convention de règlement, il ne s'agit que d'une proposition de règlement. Les membres du groupe ne peuvent ni demander ni recevoir une indemnisation tant que le règlement proposé n'a pas été approuvé par la Cour fédérale.**
- Les bandes ne sont pas concernées par le règlement proposé. Rien dans le règlement proposé n'affectera la demande d'indemnisation du groupe de la bande, qui se poursuivra indépendamment de ce qui se passe avec ce règlement proposé.

- **Prochaine étape :**

- Un juge de la Cour fédérale décidera d'approuver ou non le règlement proposé. Le juge évaluera si le règlement est équitable, raisonnable et dans le meilleur intérêt des membres du groupe. Le juge examinera l'ensemble de la convention de règlement comme un tout. Le juge n'est pas en mesure de choisir les parties du règlement à approuver ou à ne pas approuver.
- Le juge prendra la décision d'approuver ou non le règlement proposé à la suite d'une audience qui débutera le 7 septembre 2021.
- En raison de la COVID-19, il n'est pas clair à ce stade si l'audience d'approbation du règlement pour ce recours collectif aura lieu dans une salle d'audience ou en ligne. Quoi qu'il en soit, il sera possible de suivre l'audience en ligne. Le lien de l'audience sera mis en ligne sur le site <http://www.justicefordayscholars.com/> quelques jours avant.
- Si le juge **approuve** le règlement, il s'appliquera à tous les Survivants et Descendants. Si le juge **n'approuve pas** le règlement, il ne prendra pas effet et le procès en recours collectif se poursuivra.
- Lors de l'audience, les avocats des membres des groupes demanderont également à la cour fédérale d'approuver leurs honoraires et frais.

- **Ce que vous pouvez faire :**

- Vous n'avez rien à faire pour le moment.
- Vous pouvez décider de participer au processus d'approbation du règlement. Cela signifie donner votre avis sur la question de savoir si le règlement est juste, raisonnable et dans le meilleur intérêt des Survivants et des Descendants :
 - vous pouvez envoyer une déclaration écrite, qui doit indiquer votre nom, vos coordonnées, où vous atteste que vous êtes membre du groupe, et où vous précisez que si vous êtes favorable ou opposé au règlement proposé, ainsi que toute autre précision que vous jugerez utile. Les déclarations écrites peuvent être envoyées par courriel, par voie postale ou par télécopie, et doivent être reçues au plus tard le 20 août 2021 à 11 h 59 HAP à :

dayscholars@waddellphillips.ca

Société professionnelle Waddell Phillips

À l'attention de : Recours collectif des élèves externes

36 Toronto Street, Suite 1120

Toronto, ON M5C 2C5

Télécopie : 416-477-1657

- Vous pouvez vous inscrire pour prendre la parole à l'audience d'approbation du règlement en envoyant un courriel à dayscholars@waddellphillips.ca avant le 30 août 2021 à 11 h 59 HAP. Plus de précisions, y compris des informations techniques sur l'audience en ligne, seront envoyées à tous ceux qui s'inscrivent pour prendre la parole.

Vous trouverez plus d'informations sur vos droits et options, sur les détails du règlement (y compris la convention de règlement) et sur la procédure d'approbation du règlement sur le site Web www.justicefordayscholars.com. Pour toute question ou tout commentaire, veuillez appeler les avocats du recours collectif au 1-888-222-6845 ou envoyer un courriel à dayscholars@waddellphillips.ca.

Annexe E – Liste des pensionnats indiens concernés par le processus réclamation

Liste 1 – Pensionnats avec des élèves externes confirmés

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Pensionnats de la Colombie-Britannique			
Alberni	Port Alberni (réserve Tseshahat)	1er janvier 1920 Fermetures provisoires : Du 2 juin 1917 au 1er décembre 1920 Du 21 février 1937 au 23 septembre 1940	31 août 1965
Cariboo (St. Joseph's, William's Lake)	Williams Lake	1er janvier 1920	28 février 1968
Christie (Clayoquot, Kakawis)	Tofino	1er janvier 1920	30 juin 1983
Kamloops	Kamloops (réserve indienne de Kamloops)	1er janvier 1920	31 août 1969
Kuper Island	Île Kuper	1er janvier 1920	31 août 1968
Lejac (Fraser Lake)	Fraser Lake (sur la réserve)	1er janvier 1920	31 août 1976
Lower Post	Lower Post (sur la réserve)	1er septembre 1951	31 août 1968
St. George's (Lytton)	Lytton	1er janvier 1920	31 août 1972
St. Mary's (Mission)	Mission	1er janvier 1920	31 août 1973
Sechelt	Sechelt (sur la réserve)	1er janvier 1920	31 août 1969
St. Paul's (Squamish, North Vancouver)	Squamish, North Vancouver	1er janvier 1920	31 août 1959
Pensionnats de l'Alberta			
Assumption (Hay Lake)	Assumption (Hay Lakes)	1er février 1951	8 septembre 1968

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Blue Quills	Réserve de Saddle Lake (de 1898 à 1931) St. Paul (de 1931 à 1990)	1er janvier 1920	31 janvier 1971
Crowfoot (Blackfoot, St. Joseph's, Ste. Trinité)	Cluny	1er janvier 1920	31 décembre 1968
Desmarais (Wabiscaw Lake, St. Martin's, Wabisca Roman Catholic)	Desmarais, Wabasca/Wabisca	1er janvier 1920	31 août 1964
Ermineskin (Hobbema)	Hobbema (réserve indienne d'Ermineskin)	1er janvier 1920	31 mars 1969
Holy Angels (Fort Chipewyan, École des Saint-Anges)	Fort Chipewyan	1er janvier 1920	31 août 1956
Fort Vermillion (St. Henry's)	Fort Vermillion	1er janvier 1920	31 août 1964
Joussard (St. Bruno's)	Lesser Slave Lake	1920	31 octobre 1969
Morley (Stony/Stoney, a remplacé l'orphelinat McDougall)	Morley (réserve indienne Stony)	1er septembre 1922	31 juillet 1969
Old Sun (Blackfoot)	Gleichen (Blackfoot Reserve)	1er janvier 1920 Fermetures provisoires : De 1922 à février 1923 Du 26 juin 1928 au 17 février 1931	30 juin 1971
Sacred Heart (Peigan, Brocket)	Brocket (réserve indienne de Peigan)	1er janvier 1920	30 juin 1961
St. Cyprian (Queen Victoria's Jubilee Home, Peigan)	Brocket (réserve indienne de Peigan)	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 1er septembre 1953 au 12 octobre 1953	30 juin 1961

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
St. Mary's (Blood, Immaculate Conception)	Cardston (réserve indienne Blood)	1920 Fermeture provisoire : Du 1 ^{er} septembre 1965 au 6 janvier 1966	31 août 1969
St. Paul's (Blood)	Cardston (réserve indienne Blood)	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1965
Sturgeon Lake (Calais, St. Francis Xavier)	Calais	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1959
Wabasca (St. John's)	Wabasca Lake	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1965
Whitefish Lake (St. Andrew's)	Whitefish Lake	1 ^{er} janvier 1920	30 juin 1950
Grouard	West side of Lesser Slave Lake, Grouard	1 ^{er} janvier 1920	30 septembre 1957
Pensionnats de la Saskatchewan			
Beauval (Lac la Plonge)	Beauval	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1968
File Hills	Balcarres	1 ^{er} janvier 1920	30 juin 1949
Gordon's	Punnichy (réserve Gordon's)	1 ^{er} janvier 1920 Fermetures provisoires : Du 30 juin 1947 au 14 octobre 1949 Du 25 janvier 1950 au 1 ^{er} septembre 1953	31 août 1968

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Lebret (Qu'Appelle, Whitecalf, St. Paul's High School)	Lebret	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 13 novembre 1932 au 29 mai 1936	31 août 1968
Marieval (Cowesess, Crooked Lake)	Réserve Cowesess	1er janvier 1920	31 août 1969
Muscowequan (Lestock, Touchwood)	Lestock	1er janvier 1920	31 août 1968
Prince Albert (Onion Lake Anglican, St. Alban's, All Saints, St. Barnabas, Lac La Ronge)	Onion Lake/Lac La Ronge/Prince Albert	1er janvier 1920	31 août 1968
St. Anthony's (Onion Lake, Sacred Heart)	Onion Lake	1er janvier 1920	31 mars 1969
St. Michael's (Duck Lake)	Duck Lake	1er janvier 1920	31 août 1968
St. Philip's	Kamsack	16 avril 1928	31 août 1968
Pensionnats du Manitoba			
Assiniboia (Winnipeg)	Winnipeg	2 septembre 1958	31 août 1967
Brandon	Brandon	1920 Fermeture provisoire : Du 1er juillet 1929 au 18 juillet 1930	31 août 1968
Churchill Vocational Centre	Churchill	9 septembre 1964	30 juin 1973
Cross Lake (St. Joseph's, Norway House)	Cross Lake	1er janvier 1920	30 juin 1969
Fort Alexander (Pine Falls)	Réserve n° 3 de Fort Alexander, à proximité de Pine Falls	1er janvier 1920	1er septembre 1969

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Guy Hill (Clearwater, the Pas, anciennement Sturgeon Landing, SK)	Clearwater Lake	5 septembre 1952	31 août 1968
Norway House	Norway House	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 29 mai 1946 au 1er septembre 1954	30 juin 1967
Pine Creek (Camperville)	Camperville	1er janvier 1920	31 août 1969
Portage la Prairie	Portage la Prairie	1er janvier 1920	31 août 1960
Sandy Bay	Sandy Bay Reserve	1er janvier 1920	30 juin 1970
Pensionnats de l'Ontario			
Bishop Horden Hall (Moose Fort, Moose Factory)	Île Moose	1er janvier 1920	31 août 1964
Cecilia Jeffrey (Kenora, Shoal Lake)	Lac Shoal	1er janvier 1920	31 août 1965
Fort Frances (St. Margaret's)	Fort Frances	1er janvier 1920	31 août 1968
McIntosh (Kenora)	McIntosh	27 mai 1925	30 juin 1969
Pelican Lake (Pelican Falls)	Sioux Lookout	1er septembre 1927	31 août 1968
Poplar Hill	Poplar Hill	1er septembre 1962	30 juin 1989
St. Anne's (Fort Albany)	Fort Albany	1er janvier 1920	30 juin 1976
St. Mary's (Kenora, St. Anthony's)	Kenora	1er janvier 1920	31 août 1968
Spanish Boys' School (Charles Garnier, St. Joseph's)	Spanish	1er janvier 1920	30 juin 1958
Spanish Girls' School (St. Joseph's, St. Peter's, St. Anne's)	Spanish	1er janvier 1920	30 juin 1962

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Pensionnats du Québec			
Fort George (anglican)	Fort George	1er septembre 1933 Fermeture provisoire : Du 26 janvier 1943 au 9 juillet 1944	31 août 1971
Fort George (catholique romain)	Fort George	1er septembre 1937	30 juin 1978
Point Bleue	Point Bleue	6 octobre 1960	31 août 1968
Sept-Îles	Sept-Îles	2 septembre 1952	31 août 1969
Pensionnats de la Nouvelle-Écosse			
Shubenacadie	Shubenacadie	1er septembre 1929	30 juin 1967
Pensionnats des Territoires du Nord-Ouest			
Aklavik (Immaculate Conception)	Aklavik	1er juillet 1926	30 juin 1959
Aklavik (All Saints)	Aklavik	1er août 1936	31 août 1959
Fort Providence (Sacred Heart)	Fort Providence	1er janvier 1920	30 juin 1960
Fort Resolution (St. Joseph's)	Fort Resolution	1er janvier 1920	31 décembre 1957
Hay River (St. Peter's)	Hay River	1er janvier 1920	31 août 1937
Pensionnats du Yukon			
Carcross (Chooutla)	Carcross	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 15 juin 1943 au 1er septembre 1944	30 juin 1969
Whitehorse Baptist Mission	Whitehorse	1er septembre 1947	30 juin 1960
Shingle Point Eskimo Residential School	Shingle Point	16 septembre 1929	31 août 1936

Liste 2 – Pensionnats où il n’y a pas d’élèves externes connus

Pensionnat	Emplacement	Date d’ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture ou de transfert
Pensionnats de la Colombie-Britannique			
Ahousaht	Ahousaht (réserve Maktosis)	1er janvier 1920	26 janvier 1940
Coqualeetza de 1924 à 1940	Chilliwack	1er janvier 1924	30 juin 1940
Cranbrook (St. Eugene’s, Kootenay)	Cranbrook (sur la réserve)	1er janvier 1920	23 juin 1965
St. Michael’s (Alert Bay Girls’ Home, Alert Bay Boys’ Home)	Alert Bay (sur la réserve)	1er janvier 1920	31 août 1960
Pensionnats de l’Alberta			
Edmonton (Poundmaker, anciennement Red Deer Industrial)	St. Albert	1er mars 1924 Fermetures provisoires : Du 1er juillet 1946 au 1er octobre 1946 Du 1er juillet 1951 au 5 novembre 1951	31 août 1960
Lesser Slave Lake (St. Peter’s)	Lesser Slave Lake	1er janvier 1920	30 juin 1932
St. Albert (Youville)	St. Albert, Youville	1er janvier 1920	30 juin 1948
Sarcee (St. Barnabas)	Sarcee Junction, T’suu Tina (réserve indienne Sarcee)	1er janvier 1920	30 septembre 1921
Pensionnats de la Saskatchewan			
Round Lake	Broadview	1er janvier 1920	31 août 1950
Sturgeon Landing (remplacé par Guy Hill, MB)	Sturgeon Landing	1er septembre 1926	21 octobre 1952
Thunderchild (Delmas, St. Henri)	Delmas	1er janvier 1920	13 janvier 1948
Pensionnats du Manitoba			
Birtle	Birtle	1er janvier 1920	30 juin 1970

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture ou de transfert
Dauphin (anciennement McKay)	The Pas/Dauphin	Voir McKay ci-dessous	Voir McKay ci-dessous
Elkhorn (Washakada)	Elkhorn	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : De 1920 au 1 ^{er} septembre 1923	30 juin 1949
McKay (The Pas, remplacé par Dauphin)	The Pas/Dauphin	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 19 mars 1933 au 1er septembre 1957	31 août 1968
Pensionnats de l'Ontario			
Chapleau (St. John's)	Chapleau	1er janvier 1920	31 juillet 1948
Mohawk Institute	Brantford	1er janvier 1920	31 août 1968
Mount Elgin (Muncey, St. Thomas)	Muncey	1er janvier 1920	30 juin 1946
Shingwauk	Sault Ste. Marie	1er janvier 1920	30 juin 1970
St. Joseph's/Fort William	Fort William	1er janvier 1920	1er septembre 1968
Stirland Lake High School (Wahbon Bay Academy)	Stirland Lake	1er septembre 1971	30 juin 1991
Cristal Lake High School	Stirland Lake	1er septembre 1976	30 juin 1986
Pensionnats du Québec			
Amos	Amos	1er octobre 1955	31 août 1969
La Tuque	La Tuque	1er septembre 1963	30 juin 1970